

CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

SEANCE DU 11 JANVIER 2012 - COMPTE-RENDU

PRÉSENTS :

ABED Samah, ABER Safaa, ABIDAT Sarah, ASSOUS Assya, BOEUF Sébastien, BOUDIA Lydia, CAPEL Matéo, COTTAZ Aurélien, DEBARGUE Livty, EL MELLOULI Sofiane, GABRIELE Elisa, GIRARD Asia, JBANE Hassan, JULLION Rémi, KHALID Narimène, LABELLE Hugo, LABIOD Nessim, LOCICERO Claudia, LOUNIS Adam, MARTIN Chana, ROS CATALA Axel, RUIZ Mélina, RYBAKIEWICZ Sarah, TARRICONE Théa, TASCA Hugo, VIDAL Esteban.

PARTENAIRES : Loïc GRAPPIN, animation (Agence Citexplic).

SERVICES : Direction du Développement Urbain et de l'Architecture, Yannick GOETZ, Responsable du pôle Etudes et projets Urbains.
Service Education, Céline LOUCHE, coordinatrice CME - Rachida AKBACHE, agent CME.

EXCUSE(E)S :

Nicolas BUSIZOLI.

Jacqueline MADRENNES, Maire-Adjointe en charge de l'Education.

ABSENT(E)S :

DUPRAZ Matthieu, HACHANI Alyssa, TOSUN Goksoy.

Une nouvelle élue rejoint le Conseil Municipal Enfants : Elisa Gabrielle en classe de CM1 à l'école Marcel Cachin.

Ordre du jour de la séance (3ème rencontre) :

- 1) Rappel des points abordés lors de la précédente séance
- 2) Poursuite de l'exploration des thèmes défendus par les jeunes élus dans les professions de foi pour faire émerger des pistes de projet
- 3) Réflexions autour de l'espace public et du vivre ensemble

1) Ce que les jeunes élus ont retenu de la séance précédente pour la réalisation d'un projet au sein de la Ville ?

Qui va payer le projet ?

Comment procède-t-on si on n'est pas d'accord ?

Comment financer le projet ?

Quelles sont les conditions pour que le projet voit le jour ?

Il faut que le projet concerne tout le monde : les habitants, la ville d'Echirrolles.

Pour arrêter le choix du projet, on peut faire un vote si tout le monde n'est pas d'accord sur le choix du projet. On peut aussi choisir un autre projet mais il est indispensable de se mettre d'accord et de convaincre ses camarades.

2) Poursuite de l'exploration des thèmes défendus par les jeunes élus dans les professions de foi pour faire émerger des pistes de projets

➤ Les thèmes explorés lors de la séance du 7 décembre :
Environnement / aménagement urbain
Santé / Solidarité

➤ Les thèmes approfondis lors de cette séance :

Prévention violence / citoyenneté
Solidarité
Culture(s) / art

- **Prévention violence**

➔ N'y a-t-il pas des règles à respecter à l'école par exemple ?

L'idée de faire un mot autour de la prévention de la violence que l'on ferait passer dans toutes les écoles est proposée par les jeunes élus.

➔ Qui s'occupe d'empêcher la violence dans la rue ?

➔ Qu'y a-t-il comme différentes polices ?

« La Police Nationale mais aussi la Police Municipale ».

Nous avons rappelé les missions de la Police Municipale : un travail de répression par rapport à la tranquillité de la voie publique (amendes, gardes-vues) mais aussi un travail autour de la prévention, autour de la sécurité routière.

Le Maire a un pouvoir de Police, il doit assurer la tranquillité de la voie publique.

- **Solidarité**

➔ **Un projet en lien avec les personnes âgées**

« On pourrait faire un projet en lien avec les personnes âgées, faire des promenades avec les personnes âgées, faire du sport, faire des ateliers de peinture, une balade dans la ville avec elles ».

Les élus proposent de consulter les personnes âgées sur ce qu'elles souhaiteraient faire pour améliorer la ville et puis de voir ensuite si c'est réalisable.

- En ce qui concerne la balade dans la ville, qu'est-ce que les personnes

âgées pourraient nous transmettre par exemple ?

« Ils ont vécu la guerre et ils pourraient nous en parler, raconter leur histoire, des périodes de l'histoire où nous étions pas encore nés, profiter des lieux qu'ils connaissent et transmettre ce que nous connaissons à partir de notre regard d'enfant. Ils pourraient nous dire ce qu'il y avait avant à tel endroit de la ville, ce qui s'est passé dans le passé ».

Rappel par une jeune élue en CM2 de la visite de la ville l'année dernière, de différents sites sur la Ville et notamment du parc Maurice Thorez. Les personnes âgées du Conseil Consultatif des Retraités ont expliqué ce qu'il y avait avant les nouvelles constructions.

« Les personnes âgées pourraient se rendre dans les écoles ».

- Quels supports on pourrait utiliser pour elles ?

« Le vélo, à pied, nous pourrions expliquer le fonctionnement des voitures électriques ».

« On pourrait par exemple faire un travail de recueil de photos de la Ville d'Echirolles. On pourrait utiliser ces photos pour faire un travail de comparaison avec ce qui existait avant et ce qui existe maintenant ».

- On a vu sur Echirolles, l'aide aux personnes âgées par exemple mais nous pourrions aussi aider les enfants des pays pauvres, qu'en pensez-vous ?

« On pourrait organiser une collecte, donner des affaires, de la nourriture, donner de l'argent ».

« On avait participé avec notre classe à une action avec l'Unicef, à créer une « assiette » pour lutter contre la faim dans le monde.

- Avec qui pourrait-on travailler ?

On pourrait travailler avec des personnes âgées, en maison de retraite par exemple, on pourrait réunir deux choses : le travail avec les personnes âgées et le travail avec un pays pauvre.

→ Un projet pour aider à mieux maîtriser la langue française

« On pourrait aider les enfants qui ne parlent pas bien le français à mieux parler la langue, créer un centre d'aide »

- Au centre social, il existe des aides auprès des personnes en difficulté.

« Il faudrait aller chercher de l'information pour la transmettre aux personnes qui ne sont pas informées ».

« On pourrait faire de l'aide aux devoirs, mieux apprendre le français aux

enfants qui ont des difficultés ».

« On pourrait réaliser un guide pour les enfants »

« Il faudrait aussi que ce soit compréhensible pour ceux qui ne parlent pas la langue ».

« Les parents pourraient se rencontrer entre eux ».

« On verra ensuite comment diffuser le guide ».

- **Culture / art**

- Qu'est-ce qui existe dans la ville en matière d'équipements culturels ?

- Quels sont les arts que vous connaissez plus particulièrement ?

« L'art graphique, l'art visuel, le cinéma, le musée, les bibliothèques, puis les salles de spectacle La Rampe et la Ponatière ».

Il a été nécessaire de reprendre la définition du mot « culture » pour permettre aux élus de mieux identifier les équipements ou lieux culturels.

Plusieurs définitions du mot « culture »

- La culture, suggère l'action de cultiver (première définition retenue par les jeunes élus).

- La culture, c'est aussi ce qui vient du patrimoine artistique. L'art, ce sont des artistes qui créent des oeuvres d'art par exemple, on parle alors de création dans le domaine de la musique, de la peinture, des arts vivants, etc.

- Il y a aussi les cultures, il s'agit des modes de vies, de ce qu'un groupe d'individus a en commun, ses façons de vivre, d'être, de manger, les traditions, les coutumes, etc.

3) Espace public : les conditions du vivre ensemble

- Est-ce que l'on a le droit de faire tout ce que l'on veut dans l'espace public ?

- Comment informe-t-on la population ?

« Il y a les panneaux d'interdiction, les symboles, les écriteaux, les panneaux directionnels ».

Ex : Pour l'indication de la piscine : il y a un panneau avec le nom de la piscine + le symbole du nageur.

→ Intervention de Yannick Goetz, Direction du Développement Urbain et de l'Urbanisme

Le service Urbanisme réfléchit à la façon de dessiner l'espace public, de construire les bâtiments dans la ville.

L'espace public, c'est ce qui est de la propriété de la ville, c'est le terrain qui appartient à la ville donc à l'ensemble des habitants.

L'espace public, c'est aussi un lieu d'échange, contrairement à l'espace privé, occupé par des personnes privées qui est fermé souvent par une clôture.

La ville définit comment on utilise ses espaces publics en conformité avec la loi :

- Quelles sont les règles de partage ?

Elle décide de l'attribution de telle partie du trottoir pour les vélos ou pour les bus, les règles de circulation, les lieux d'échange, la zone à 30 km/heure au centre-ville, la priorité des piétons. Si par exemple tous les passages piétons sont à hauteur du trottoir, les voitures sont obligées de freiner.

La Ville définit aussi les règles d'occupation de la voie publique, la Police peut mettre une amende si les règles ne sont pas respectées.

Exemple au Village 2, le piéton devient prioritaire sur certaines zones.

Deux zones d'échange à Echirolles qui existent depuis 1 ou 2 ans, une petite zone vers la Poste et vers Jean Jaurès. Les marquages au sol, les pistes cyclables disparaissent, il n'y a plus de trottoir, cela nous oblige tous à faire attention à chacun.

L'espace public, c'est aussi un espace d'échange et de rencontre entre les habitants, un espace à gérer, il faut prendre en compte l'autre lorsque par exemple il n'y a plus de feu, une priorité à droite et qu'il faut laisser passer l'autre.

Le Square des Cèdres se définit comme un lieu de détente, de repos.

La place des 5 fontaines est une représentation de la ville, un espace de grande manifestation, elle a quelque chose de magistral.

Le parking vers le pathé est aussi un espace utilisé pour le marché certains jours de la semaine.

La Ville entretient ses espaces verts, paie, nettoie, déneige, entretient la voirie, intervient pour réparer, gérer les problèmes.

- Qui décide dans tout ça ?

Le Maire a la responsabilité et désigne quelqu'un, le maire a le pouvoir de police, décide des règles du « vivre ensemble » dans la Ville dans le cadre de la loi élaborée par le gouvernement.

Il délègue une partie de son travail à ses Adjoints, à Echirolles, un Adjoint, Michel GOIZET a en charge le Patrimoine Bâti et les Espaces Extérieurs.

Le Maire décide donc de ce qui est aménagé dans la ville : la localisation des pistes cyclables, des zones d'échange, de la largeur de la chaussée, de l'interdiction de circulation en mobylette sur telle zone, dans les parcs par exemple etc.

« Comment es-tu arrivé à connaître tout ça ? »

Yannick Goetz rappelle qu'il travaille depuis 3 ans à Echirolles, qu'il est architecte de formation et qu'il a fait des études d'urbanisme. Il doit donc connaître les grandes lois et faire en sorte de les appliquer.

Il rappelle qu'il n'intervient pas sur la construction des bâtiments, qu'il donne seulement des avis. Il participe à la discussion lorsqu'un permis de construire est accordé (ex des algecos dans les écoles). Un autre architecte participe à l'élaboration des bâtiments.

On peut aussi démolir un bâtiment pour faire autre chose, au sud de la Viscoise, par exemple, vers le musée Géo-Charles, la Ville a vendu une maison qui lui appartenait, à un promoteur qui a construit 50 logements à la place.

→ L'espace privé appartient à une personne en particulier tandis que l'espace public est toujours accessible à tous, il est de la propriété de la commune.

Certains parcs sont fermés le soir mais c'est pour des raisons de sécurité.

La piscine, la Mairie, les bibliothèques, les écoles de la Ville sont des espaces publics.

S'il y a des dégradations sur ces espaces, les échirollois paient par leurs impôts.

Nous avons visionné quelques clichés de la signalétique présente dans l'espace public (marquages au sol, panneaux de signalétique, façades d'équipement, de commerces etc) pour faire réfléchir les jeunes élus à ce qui se définit comme espace public et comme espace privé.

La séance prochaine, le **mercredi 8 février**, nous effectuerons une visite dans la Ville, nous prendrons des photos de la signalétique à partir d'une feuille de route qui sera transmise aux enfants.